

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 340

Artikel: Une autre information
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une autre information

Toute une littérature, qu'elle tienne de la presse d'opinion ou d'information, échappe aux habitués des kiosques « alémaniques » ou romands. C'est que ses rédacteurs ont délibérément renoncé à lui donner l'aspect traditionnel du « journal » pour inventorier d'autres formes, qui vont du tract occasionnel à la brochure plus ou moins régulière, mais échappant de toute façon aux réseaux de distribution consacrés (ces « notes » fourniraient, au total, la substance de périodiques originaux fort copieux !).

Cette presse-là, à la fois parce qu'elle ne sacrifie pas aux impératifs de la publication traditionnelle (mise en page, périodicité, etc.), mais aussi parce qu'elle ignore les canons reçus de la pseudo-objectivité pour prendre souvent une allure polémique, pose des problèmes de crédibilité. Il n'est que de voir le peu de place que lui accorde la presse traditionnelle pour s'en convaincre (toutes les rédactions du pays sont inondées, « Domaine public » également, de tels textes).

Une évolution

Or il faut admettre que les principaux groupements qui signent (lorsqu'ils les signent...) ces centaines de pages mensuelles ont largement modifié, depuis des années, leur façon de travailler. Si les développements et les commentaires sont toujours largement « orientés » (l'essentiel est alors de distinguer les sources avec précision), les faits rapportés, eux, sont maintenant de plus en plus précis et crédibles, alimentés qu'ils sont par des spécialistes compétents, alimentés qu'ils sont de nouvelles en provenance directe des régions concernées par des canaux qui ne conservent à la longue une importance réelle que s'ils répercutent une réalité contrôlable. L'évolution est surtout patente en ce qui concerne une certaine actualité

« étrangère ». A n'en pas douter, il faudra trouver une place pour cette information-là.

En veut-on un exemple ? Le dernier communiqué (20 novembre) de la « Coordination nationale suisse des comités pour la défense des prisonniers politiques au Chili » auquel s'associe à Genève l'« Action places gratuites » et le « Comité Chili » est tout à fait significatif du climat journalistique en question. En voici de larges extraits (adresse pour correspondance, boîte postale 97, 1211 Genève 18) :

Des faits et des protestations

« Nous protestons énergiquement contre la mesure de dissolution du Comité pour la paix prise par la Junte militaire chilienne et contre la répression toujours plus impitoyable qui sévit au Chili.

» Les milieux les plus divers sont maintenant touchés, ainsi qu'en témoignent les violentes attaques dont ont été victimes depuis quelques semaines le Comité pour la paix, et qui ont abouti à sa dissolution. Cet organisme œcuménique d'aide aux prisonniers politiques ainsi qu'à leurs familles a vu de nombreux de ses collaborateurs, laïcs et prêtres, arrêtés ces derniers jours, ce qui a amené une vive protestation de la part du cardinal Raul Silva Henriquez, archevêque de Santiago, ainsi qu'une réprobation internationale unanime.

» Nous demandons qu'il soit permis au Comité pour la paix de continuer son œuvre humanitaire à l'égard des milliers d'hommes, femmes et enfants victimes de la répression et de la famine à laquelle la Junte militaire a conduit le Chili.

» Nous demandons que des garanties soient données sur la vie et l'intégrité physique de tous ceux qui ont été arrêtés pour des raisons politiques ou simplement humanitaires.

» En particulier, nous demandons des garanties sur la vie de :

1. — Georgina Ocaranza Munoz, secrétaire du Comité pour la paix, 30 ans, arrêtée le 10 septembre 1975 et qui est enceinte de 7 mois.

2. — Rafael Maroto Perez, prêtre, 62 ans, arrêté le 2 novembre 1975.

3. — Gerardo Wheelan, prêtre américain-chilien, accusé d'avoir hébergé un homme recherché par la police.

4. — Sheila Cassidy, doctoresse anglaise, 37 ans, accusée d'avoir soigné un homme blessé, un dirigeant du MIR, au couvent de Notre-Dame, libérée officiellement le 15 novembre et à nouveau détenue le 17 novembre. Il faut remarquer qu'une femme a été tuée lors de l'assaut donné par les forces armées contre le Centre religieux des prêtres columbains, où logeait Mme Cassidy.

5. — Jaime Gajardo Infante, aumônier de la prison des femmes à Santiago, arrêté avec deux de ses aides, ainsi qu'une visiteuse de prison du Comité pour la paix.

6. — Deux prêtres italiens, Giuseppe Morindeu et Salvatore Angelo Ruzzus, arrêtés ainsi que cinq militants du MIR à Copiapo, le 8 novembre 1975.

7. — Le père Fernando Salas, prêtre catholique et secrétaire exécutif du Comité pour la Paix.

8. — Patricio Cariola, jésuite et représentant direct du cardinal Silva Henriquez, membre du comité directeur du Comité pour la paix.

9. — Le père Daniel Panchot, citoyen américain et membre de l'ordre de la Holy Cross.

10. — José Zalaquett, avocat, 33 ans, juriste du Comité pour la paix, arrêté le 14 novembre.

11. — Enfin, Martin Hernandez Vasquez, dirigeant du MIR et de la Résistance, 30 ans, étudiant en philosophie, marié, un enfant de 4 ans, arrêté le 2 novembre 1975.

» L'arrestation de Martin Hernandez signifie que cet homme est à la merci des tortionnaires de Pinochet et que sa vie court les plus graves dangers. Nous devons obtenir que la haine du régime ne fasse pas encore une victime pour avoir voulu s'opposer à la brutalité et à l'injustice.

» Nous demandons qu'il soit mis fin à la persécution implacable qui sévit contre tous ceux qui, par vocation religieuse, politique ou simplement démocratique, ont pu aider ceux qui luttent contre un régime sanguinaire. »